

CONSEILS ET INFORMATIONS GRATUITS

Les conseillers Habitat d'INHARI vous conseillent et informent dans la concrétisation de votre projet de travaux :

- Informations sur les travaux éligibles,
- Connaître les aides financières disponibles,
- Trouver des artisans qualifiés RGE,
- Trouver un organisme agréé *Mon Accompagnateur Rénov'*,
- Informations techniques.

PERMANENCES

Votre conseiller INHARI est disponible sur rendez-vous

Chaque mois

- 1^{er} mercredi après-midi à Fontaine-Le-Dun
- 3^{ème} mercredi matin à Saint-Valery-en-Caux
- 2^{ème} et 4^{ème} mercredi après-midi à Cany-Barville

RENSEIGNEMENTS

et prise de rendez-vous

02 32 08 13 00 - contact@inhari.fr



Prendre
rendez-vous
en ligne



Être bien conseillé pour rénover mon habitat sereinement



Des conseils gratuits, neutres et indépendants

Conception - Réalisation - Photos : INHARI - Avril 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique



C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre co-finance, sur votre territoire, un **service public de proximité** en matière de rénovation de l'habitat.

Si vous êtes propriétaire, ce dispositif vous permet de bénéficier de **conseils gratuits** sur les **aides financières** possibles.

Un parcours simple et unique pour tous vos projets de rénovation :

1

Je m'informe auprès d'INHARI, le partenaire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

2

Je suis accompagné par INHARI pour définir les travaux à réaliser et étudier les financements possibles.

3

Je réalise mes travaux en étant accompagné.



Vous êtes propriétaire occupant, propriétaire bailleur, copropriétaire.

Quelles que soient vos ressources, des aides existent !



POUR QUELS TRAVAUX ?

- **Les travaux d'économie d'énergie**
(Isolation, chauffage, menuiseries, ventilation...)
- **Les travaux d'adaptation du logement permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap**
(Monte-escalier, rampe d'accès, remplacement d'une baignoire par une douche...)
- **Les travaux de réhabilitation globale de logements très dégradés ou vacants**
(Gros oeuvre, électricité, plomberie, toiture...)